

## Élections des conseils locaux 2023 : Elargissement ou atomisation de la participation civile

Le 24 décembre 2023, les électeurs se rendront aux urnes pour participer aux élections des conseils locaux. Les personnes inscrites sur les listes électorales ont été convoquées conformément au décret n°10 de 2023 réglementant les élections des conseils locaux et la composition des conseils régionaux et départementaux suite à la promulgation de l'arrêté relatif au découpage territorial, administratif et départemental de la Tunisie. L'opinion électorale publique est à nouveau sollicitée après l'organisation de la consultation électronique sur la constitution, les élections législatives et de la consultation nationale sur l'éducation, dans le but de légitimer les orientations politiques du pouvoir et de l'encadrer avec une large légitimité populaire.

Ces élections seront suivies par de nombreux observateurs, qu'il s'agisse de ceux qui soutiennent le mécanisme électoral et le nouveau découpage administratif du territoire national, ou de ceux qui remettent en question l'utilité de ce processus sur le plan pratique ou procédural.

Les élections du 24 décembre 2023 se heurtent à de nombreuses problématiques d'ordre théorique, pratique, voire juridique. puisque la question de la nouvelle division administrative va à l'encontre l'idée d'une centralisation de l'État dans son sens politique, dans la mesure où le cercle des localités s'est élargi et est devenu, conformément à l'ordonnance émise à cet égard, une sorte de « puzzle » dont les pièces peuvent être assemblées sous différentes formes et selon de multiples conditions. L'idée de localités peut partir de la thèse de la décentralisation administrative et politique et des citoyens individuels à travers le processus de participation aux affaires politiques et d'autogouvernance. Cependant, ce processus comporte de nombreux risques, dont les plus importants sont peut-être : la culture de participation responsable et consciente de tous les citoyens, la taille et le type de ressources mises à la disposition des conseils locaux, la mesure dans laquelle les lois et la législation en vigueur répondent aux demandes

des conseils locaux et la capacité de l'État, en tant que centre, à considérer les localités comme une composante partielle (micro) du tout (macro). Se posent également les problèmes de différences démographiques et d'inégalités entre localités et de niveau de représentation de l'État au sein de chaque région (hôpitaux, points de sécurité, institutions intermédiaires comme les écoles, instituts, maisons de culture...).

Dans le cadre des thèses favorables aux élections locales, certaines positions défendent l'importance d'établir une autorité citoyenne, c'est-à-dire que le citoyen soit responsable et se voit confier la partie territoriale qui lui appartient ; Non pas en termes de monopolisation des tâches accomplies par l'État, mais en termes de proposition, de contrôle et d'amendement. Ces élections constituent également une traduction pratique et juridique du projet de construction populaire auquel le Président de l'État adhère avec force.

Entre position de rejet et position d'acceptation, la question des élections locales est lue sous différents angles, politiques, sociaux et législatifs. Sur le plan politique, les localités poseront de multiples problèmes, notamment la nature, l'ampleur et le type des attentes

sociales et politiques, qui peuvent parfois entrer en conflit avec la nature du texte juridique et avec la philosophie des localités. Sur le plan législatif, les problèmes évoqués ci-dessus peuvent conduire à imposer des amendements et des révisions au texte réglementant le travail des localités, ce qui entraîne automatiquement la modification des textes et arrêtés relatifs aux conseils régionaux. Quant à la question législative, un conflit peut surgir entre les rôles du conseil local d'une part, et entre les différentes autorités administratives comme le délégué, les omdas et les autres représentants de l'État central qui sont censés jouer des rôles qui, objectivement, recourent les rôles du représentant élu des localités. Ces élections servent de mécanisme pour nourrir la légitimité politique, qui représente aujourd'hui le point d'appui de la continuité de l'État tunisien, surtout avec l'aggravation de la crise économique et sociale et la fluctuation de la performance du gouvernement, qui a vu le limogeage d'un certain nombre de ministres et le changement du président du gouvernement.

Le contexte global (macro) ne peut être isolé du contexte local (micro), notamment au niveau de l'influence mutuelle et l'affectation du

processus d'alimentation juridique et politique réalisé par le macro au profit du micro. Toutefois, ce flux ne peut pas prendre en compte l'éventualité que le contenu ne corresponde pas à ce qui est attendu, d'autant plus que le déroulement des crises en Tunisie et les contextes de gestion des affaires publiques restent encore un sujet de suspicion aux yeux du citoyen qui attend toujours des changements fondamentaux dans la scène publique avec ses détails politiques, économiques et sociaux.

L'expérience des élections locales peut être un miroir prévisionnel des résultats de l'ensemble du processus électoral, dans la mesure où le volume de la participation électorale, le type ou la nature des vainqueurs et la nature du comportement face aux problèmes locaux révéleront la scène électorale à venir. Nous entendons par là les élections des conseils régionaux et départementaux sans oublier les élections présidentielles de 2024.